

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE POINTE A PITRE
30 RUE FREBAULT
97110 POINTE-A-PITRE
TEL. 05 90 89.69.51

RECEPISSE DE DEPOT

AB CONSEILS
la Coulée
97118 Saint-François

V/REF :
N/REF : 2017 B 309 / 2018-B-1754

Le greffier du tribunal mixte de commerce de Pointe à Pitre certifie qu'il a reçu le 08/06/2018,

Procès-verbal d'assemblée en date du 04/06/2018

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2017.

Rapport de gestion en date du 31/12/2017

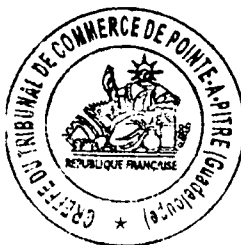
Concernant la société

AB CONSEILS
Société par actions simplifiée
la Coulée
97118 Saint-François

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-B-1754 le 24/07/2018

R.C.S. POINTE A PITRE TMC 827 884 966 (2017 B 309)

Fait à POINTE A PITRE le 24/07/2018,
LE GREFFIER



AB CONSEILS

S.A.S.U. au capital de 100,00 Euros

Siège social : LA COULEE

97118 SAINT-FRANCOIS

R.C.S : 827884966

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 04/06/2018

Le 04/06/2018,
à 09h00,

Monsieur ALEXANDRE BUC, associé unique de la société **AB CONSEILS**, s'est présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par l'associé unique présent.

, préside la séance en qualité de Président

Le Président constate que l'associé présent remplit les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le justificatif de la convocation régulière de l'associé unique ;
- la feuille de présence;
- le rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 ;
- le texte des questions écrites adressées par l'associé unique dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2017, et quitus aux administrateurs,
- Fixation des jetons de présence,
- Affectation des résultats,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion du conseil d'administration,

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites de l'associé unique.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Décision n° 1

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Décision n° 2

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2017** faisant ressortir **une perte de -1 723,12** Euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de **-1 723,12** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **-1 723,12** Euros. Il passera ainsi de **0** Euros, à la somme de **-1 723,12** Euros après affectation.

L'associé unique constate que, du fait de la perte apparue au titre de l'exercice écoulé, le montant des capitaux propres est devenu inférieur à la moitié du capital social, et qu'il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248, al.1 du Code de commerce, de statuer en Assemblée Générale Extraordinaire, s'il y a lieu à dissolution anticipée ou non de la société, dans un délai de quatre mois à compter de la présente Assemblée.

Rappel des dividendes distribués

L'associé unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre du premier exercice social.

Décision n° 3

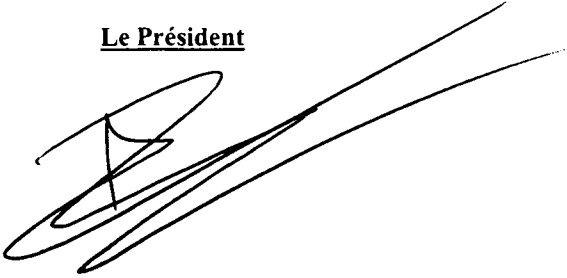
Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Décision n° 4

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long, sweeping horizontal stroke extending to the right.

AB CONSEILS

S.Á.S.U. au capital de 100,00 Euros

Siège social : LA COULEE

97118 SAINT-FRANCOIS

R.C.S : 82788496600017

Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2017

ALEXANDRE BUC, associé unique et gérant de la société AB CONSEILS, soussigne, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2017, avoir établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **8 962,05** Euros contre **0** Euros au titre de l'exercice précédent.

Ce chiffre d'affaires est principalement constitué de conseils en affaire et défiscalisation

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **10 685,17** Euros pour l'exercice, contre **0** Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à **10 640,67** Euros au 31/12/2017 contre **0** Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à **0** Euros au 31/12/2017 contre **0** Euros pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à **0** Euros au 31/12/2017 contre **0** Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à **0** Euros au 31/12/2017 et **0** Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **44,50** Euros au 31/12/2017 contre **0** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **0** Euros, contre **0** Euros pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à **0** Euros au 31/12/2017, contre **0** Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par une perte de **-1 723,12** Euros contre un bénéfice de **0** Euros au titre du précédent exercice.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

A partir du 2^{ème} exercice nouvelles affaires en cours de confirmation et signature

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société ne procède pas à des travaux de recherche et de développement.

ACTIVITES DES FILIALES

Notre société ne détient aucune filiale.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

S'agissant des filiales et participations, nous vous avons présenté leur activité lors de notre exposé sur l'activité de la société.

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

PRISES DE PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice écoulé notre société a pris les participations suivantes :

PRISES DE CONTROLE

Au cours de l'exercice écoulé notre société a pris le contrôle des sociétés suivantes :

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif:

- Les valeurs immobilisées brutes sont de **155,55** Euros, les amortissements et provisions correspondants de **44,50** Euros, soit un montant net de **111,05** Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de **0** Euros.
- Les stocks et en-cours de production nets ressortent à **0** Euros, contre **0** Euros pour l'exercice précédent.
- Les créances et disponibilités nettes sont de **3 659,57** Euros, contre **0** Euros pour l'exercice précédent.

Au passif:

- Les capitaux propres s'élèvent à **-1 623,12** Euros, contre **0** Euros pour l'exercice antérieur.
- Les emprunts et dettes ressortent à **5 393,74** Euros contre **0** Euros l'année précédente.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à **8 962,05** Euros au 31/12/2017, contre **0** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit à **-1 723,12** Euros, contre **0** Euros au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le **31/12/2017** fait ressortir **une perte de -1 723,12** Euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **-1 723,12** Euros. Il passera ainsi de **0** Euros, à la somme de **-1 723,12** Euros après affectation.
- Le solde en pour un montant de **0,00** Euros.

Nous vous précisons que, du fait de la perte apparue au titre de l'exercice écoulé, le montant des capitaux propres est devenu inférieur à la moitié du capital social, et qu'il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, de statuer s'il y a lieu à dissolution anticipée de la société, dans un délai de quatre mois à compter de la présente Assemblée.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

S'agissant du premier exercice social, il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

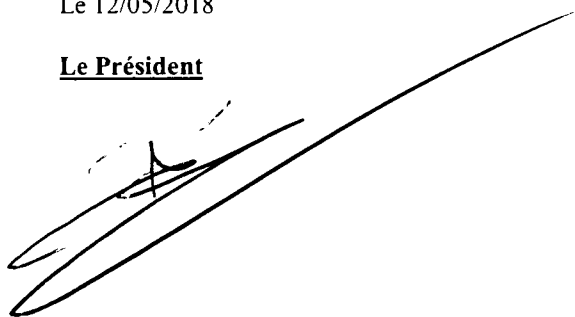
Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

TABLEAU DES RESULTATS

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à SAINT-FRANCOIS
Le 12/05/2018

Le Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several sweeping loops and a final horizontal stroke.



Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

l'année à date du service

Exercice ouvert le	01022017	et clos le	31122017	Régime spécial d'imposition	X
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au forfait, art. 209-2 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprises soumises au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2265-SD (art. 223 quinquième C-1-1), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223 quinquième C-1-1), cocher la case					
Si autre filiale établie en France et dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer la date de la déclaration (mois et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
AB CONSEILS LA COULEE 97118 SAINT-FRANCOIS	
SIRET 8 2 7 8 8 4 9 6 6 0 0 0 1 7	Mél: alexandre@if-lease.fr
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Autres intermédiaires du commerce en produits divers	Si vous avez changé d'activité, cocher la case
--------------------	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	1 723
Bénéfice imposable à 15 %				
2 Plus-values	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%			
PV à long terme imposables à 15%				
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	x	Jeunes entreprises innovantes	Zone franche urbaine	Pôle de compétitivité
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	(1 723)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater VV dans le secteur du logement social, art. 244 quater X				

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	
--	--

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable	Nom et adresse du contribuable
SAINT FRANCOIS CONSULTANTS	
11 Lotissement Les Colibris Lieu dit Sainte Marthe	
97118 SAINT FRANCOIS	
Tél:	Tél:
Nom et adresse du CGA ou du notaire conventionné	Caractéristiques du déclarant
N° d'agrément du CGA	Date: 12052018 Lieu: SAINT-FRANCOIS
	Qualité et nom du signataire: PRESIDENT ALEXANDRE BUC
	Signature:
Tél:	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD

2018

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065-SD

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d		
		e		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		f		
		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		Total (a à h)		

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
ALEXANDRE EUC Président	10						
LA COULEE 91118 SAINT-FRANCOIS							

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FOND (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES À 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise AB CONSEILS

du 01/02/2017

Adresse LA COULEE 97118 SAINT-FRANCOIS

au 31/12/2017

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		4 532
Total		4 532

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice . 2017 . . (total col. 9 + total col. 10) ⑩	4 532	- de l'exercice . 2017 . . ⑩	
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire <u>Alexandre BUC</u> <u>Président</u>		À <u>SAINT-FRANCOIS</u> , le <u>12/05/2018</u> Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2018

Désignation de l'entreprise AB CONSEILS										Néant ☐ *										
Adresse de l'entreprise LA COULEE 97118 SAINT-FRANCOIS																				
SIREN		<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td>8</td><td>2</td><td>7</td><td>8</td><td>8</td><td>4</td><td>9</td><td>6</td><td>6</td> </tr> </table>										8	2	7	8	8	4	9	6	6
8	2	7	8	8	4	9	6	6												
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1		1		Durée de l'exercice précédent *														
										Exercice N clos le 31/12/2017										
ACTIF																				
										Brut		Amortissements-Provisions		Net						
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial *		11		11		42											
			Autres *		11		156		41		45		111							
	Immobilisations corporelles *		28		28		34													
	Immobilisations financières * (1)		11		11		112													
Total I (5)										11		156		118		45		111		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS		Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		51		51		52											
			Marchandises *		11		11		112											
	Avances et acomptes versés sur commandes		31		31		31		31											
	Créances (2)		Clients et comptes rattachés *		18		3 249		171				3 249							
			Autres * (3)		72		72		74											
	Valeurs mobilières de placement		81		81		82													
	Disponibilités		81		410		81		410				410							
	Charges constatées d'avance *		92		92		991													
Total II										96		3 660		98		3 660				
Total général (I + II)										11		3 815		112		45		3 771		
PASSIF														Exercice N		N-1				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *										121				100					
	Écarts de réévaluation										121									
	Réserve légale										121									
	Réserves réglementées *										131									
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)										131		41		42					
	Report à nouveau										131									
	Résultat de l'exercice										131				(1 723)					
	Provisions réglementées										131									
	Total I										112				(1 623)					
Total II										151										
DETTES C.O.	Emprunts et dettes assimilées										151									
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours										151									
	Fournisseurs et comptes rattachés *										151				1 851					
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N ...)										151		3 543		1 72		3 543			
	Produits constatés d'avance										171									
Total III										171				5 394						
Total général (I + II + III)										181				3 771						
REVENUS	(1)		Dont immobilisations financières à moins d'un an		113				(1)		Dont dettes à plus d'un an		115							
	(2)		Dont créances à plus d'un an		117				(2)		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182		156					
	(3)		Dont compte courant d'associés débiteurs		118				(3)		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		181							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 N-OT

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2018

Formulaire obligatoire - article 325-77 du Vbis du Code général des impôts		Designation de l'entreprise		AB CONSEILS		Néant ☐ *		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		Exercice N clos le 13/11/2017		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				20		21	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intra communautaires	25		21		
		Services *		27		218	8 962	
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				22	
	Production immobilisée *						22	
	Subventions d'exploitations reçues						226	
	Autres produits						23	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232		8 962	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						24	
	Variation de stocks (marchandises) *						246	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						248	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						260	
	Autres charges externes * (dont crédit bail : - mobilier - = immobilier -)						242	10 641
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)				243		244	
	Remunerations du personnel *						250	
	Charges sociales (cf. annexe 380)						252	
	Dotations aux amortissements *						254	45
	Dotations aux provisions						256	
Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				259		262		
Total des charges d'exploitation (J, L)					264		10 685	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - J)					270		(1 723)	
Produits financiers (III)		28		Charges financières (VI)		29		
Produits exceptionnels (IV)						30		
Charges exceptionnelles (VII)		(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		31		32		
Impôt sur les bénéfices * (VII)						33		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES (Produits (I + III + IV) - Charges (J + V + VI + VII))					34		(1 723)	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		32		34	1 723	
Régularisations	Remunerations et avantages personnels non déductibles *				35			
	Amortissements excédentaires (art. 39 I CGI) et autres amortissements non déductibles				38			
	Provisions non déductibles *				322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033-NOF-SD)				324			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des emprunts et d'associés		247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *		248	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un contrat bail immobilier et de la cession d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D))		249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				328			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				329				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				327			
	Entreprises nouvelles (cf. sixies)		36		ZEL TE (cf. notes et notes A)	37		
	Reprise d'entreprises en difficulté (cf. septies)		38		IEL (cf. sixies A)	39		
	ZRD (cf. tiercesies)		127		ZRR (cf. quindiesies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 33 quinquiesies)		39		Pôles de compétitivité hors CICF (art. 44 undeciesies)	40		
	ZEA (cf. quaterdeciesies)		45		Investissements outre-mer	41		
	Dont divers						35	
Créance due au report en arrière du déficit						416		
Déduction exceptionnelle (art. 50 deciesies)						45		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *							356	
Déficits antérieurs reportables *							40	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	37		
							372	
							1 723	

Des explications concernant les rubriques se trouvent dans la notice n° 2033-NOF-SD.

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2018

Formulaire obligatoire article 8-2 septies N° du C. de gestion des impôts										Désignation de l'entreprise : AB CONSEILS										Neant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial		000		002		001		000											
		Autres		010		012	156	011		010	156										
Immobilisations corporelles		Terrains		020		022		021		020											
		Constructions		030		032		031		030											
		Installations techniques matériel et outillage industriels		040		042		041		040											
		Installations générales agencements divers		050		052		051		050											
		Matériel de transport		060		062		061		060											
		Autres immobilisations corporelles		070		072		071		070											
Immobilisations financières		080		082		081		080													
TOTAL		090		092	156	091		090	156												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
Immobilisations incorporelles		500		502	45	501		500	45												
Immobilisations corporelles		Terrains		510		512		511		510											
		Constructions		520		522		521		520											
		Installations techniques matériel et outillage industriels		530		532		531		530											
		Installations générales agencements divers		540		542		541		540											
		Matériel de transport		550		552		551		550											
		Autres immobilisations corporelles		560		562		561		560											
TOTAL		570		572	45	571		570	45												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		019 : 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS / 12,8 % pour les entreprises à l'IR (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées/vues de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		0	2	3	4	5	6	7	8	9	10										
		0	-	8		9		10													
Immobili- sés	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins values																
	1	2	3	4	Court terme *	Long terme															
					5	6	7	8	9	10											
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	581	582	584	580	581	587	589													
	Plus values taxables à l'IR (1)			579	Régularisations	580	583	584	585												
Résultat net de la cession et de la sous-cession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)										591											
TOTAL					590	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-N°1-SD

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 15 % en application des articles 238 bis IX, 21-I et 2-80 du CGI (joindre un état établi selon le même modèle indiquant les modalités de calcul de ces plus-values)

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : AB CONSEILS										Nant ☐ *																																																																																																																									
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																																			
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																																																										
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606																																																																																																																											
	Dont majorations exceptionnelles de 50 %	601		603		605		607																																																																																																																											
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616																																																																																																																											
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626																																																																																																																											
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		631		634		636																																																																																																																											
	Sur stocks et en cours	640		641		644		646																																																																																																																											
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656																																																																																																																											
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666																																																																																																																											
TOTAL		680		682		684		686																																																																																																																											
<table border="1"> <tr> <td colspan="6">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="6">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="2">Dotations</td> <td colspan="2">Reprises</td> <td></td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Immob. incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td></td> <td>1</td> <td colspan="6">Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td></td> <td>2</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td></td> <td>3</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td></td> <td>4</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agencements, amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td></td> <td>5</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td></td> <td>6</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td></td> <td>7</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td colspan="2">TOTAL</td> <td>770</td> <td></td> <td>775</td> <td colspan="2">TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</td> <td colspan="5">780</td> </tr> </table>												B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)							Dotations		Reprises									Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes						Terrains	710		715		2							Constructions	720		725		3							Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4							Inst. générales, agencements, amén. div.	740		745		5							Matériel de transport	750		755		6							Autres immobilisations corporelles	760		765		7							TOTAL		770		775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780				
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																													
	Dotations		Reprises																																																																																																																																
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																																																																																																													
Terrains	710		715		2																																																																																																																														
Constructions	720		725		3																																																																																																																														
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4																																																																																																																														
Inst. générales, agencements, amén. div.	740		745		5																																																																																																																														
Matériel de transport	750		755		6																																																																																																																														
Autres immobilisations corporelles	760		765		7																																																																																																																														
TOTAL		770		775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780																																																																																																																												
II DÉFICITS REPORTABLES					III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C																																																																																																																														
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (C)				982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI				995																																																																																																																									
Déficits imputés				983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)				996																																																																																																																									
Déficits reportables				984		IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA																																																																																																																													
Déficits de l'exercice				800	1 723	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice				129																																																																																																																									
Total des déficits restant à reporter				874	1 723	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)				800																																																																																																																									
VI DIVERS																																																																																																																																			
Primes et cotisations complémentaires facultatives									381																																																																																																																										
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *									380																																																																																																																										
N° du centre de gestion agréé									388																																																																																																																										
Montant de la TVA collectée									377																																																																																																																										
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)									378																																																																																																																										
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant									393																																																																																																																										
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									398																																																																																																																										
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									397																																																																																																																										

C) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033-D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOF.

Désignation de l'entreprise: AB CONSEILS		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: 01/02/2017 et clos le: 31/12/2017		Données en nombre de mois 1 1	
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	8 962	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106	8 962	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144		
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	121	104	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	10 537	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	10 641	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137	(1 679)	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	117	(1 679)	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022	Effectifs au sens de la CVAE *	023
Période de référence	024	160	/ /
Date de cessation		/ /	
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs			
Effectif moyen du personnel *	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.			
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.			

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2018

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122017

SIREN

8 2 7 8 8 4 9 6 6

Dénomination de l'entreprise

AB CONSEILS

Adresse (voie)

LA COULEE

Code postal

97118

Ville

SAINT-FRANCOIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	10

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique BUC Prénom(s) ALEXANDRE
 Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 10
 Naissance: Date 23/05/1974 N° Département 99 Commune TOURCOING Pays
 Adresse : N° Voie LA COULEE
 Code Postal 97118 Commune SAINT-FRANCOIS Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2018

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

31/12/2017

SIREN

8 2 7 8 8 4 9 6 6

Dénomination de l'entreprise

AB CONSEILS

Adresse (voie)

LA COULEE

Code postal

97118

Ville

SAINT-FRANCOIS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

AB CONSEILS

S.A.S.U. au capital de 100,00 Euros

Siège social : LA COULEE

97118 SAINT-FRANCOIS

R.C.S : 82788496600017

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 04/06/2018 **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2017**

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2017** faisant ressortir **une perte de -1 723,12** Euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de **-1 723,12** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **-1 723,12** Euros. Il passera ainsi de **0** Euros, à la somme de **-1 723,12** Euros après affectation.
- Le solde en pour un montant de **0,00** Euros.

L'associé unique constate que, du fait de la perte apparue au titre de l'exercice écoulé, le montant des capitaux propres est devenu inférieur à la moitié du capital social, et qu'il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248, al.1 du Code de commerce, de statuer en Assemblée Générale Extraordinaire, s'il y a lieu à dissolution anticipée ou non de la société, dans un délai de quatre mois à compter de la présente Assemblée.

DEUXIEME RESOLUTION

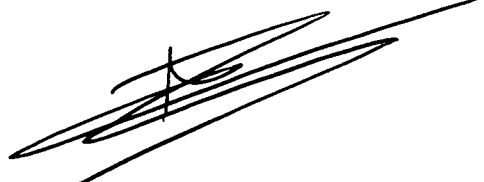
L'Assemblée décide d'affecter **une perte de -1 723,12** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **-1 723,12** Euros. Il passera ainsi de **0** Euros, à la somme de **-1 723,12** Euros après affectation.
- Le solde en pour un montant de **0,00** Euros.

Nous vous précisons que, du fait de la perte apparue au titre de l'exercice écoulé, le montant des capitaux propres est devenu inférieur à la moitié du capital social, et qu'il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L 225-248 du Code de commerce, de statuer en Assemblée Générale Extraordinaire, s'il y a lieu à dissolution anticipée ou non de la société, dans un délai de quatre mois à compter de la présente Assemblée.

Pour copie certifiée conforme

Le Président du Conseil d'Administration



AB CONSEILS

S.A.S.U. au capital de 100,00 Euros

Siège social : LA COULEE

97118 SAINT-FRANCOIS

R.C.S : 82788496600017

**Monsieur le Greffier
du Tribunal de Commerce de**

Près du marché Saint Antoine
97110 Pointe à Pitre

Le 05/06/2018

Objet : Dépôt des comptes annuels
de l'exercice clos le 31/12/2017

Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, aux fins de dépôt au Greffe, les documents suivants en double exemplaire, savoir :

- les comptes annuels (bilan, compte de résultat) pour l'exercice clos le 31/12/2017,
- la proposition d'affectation du résultat soumise à l'associé et la résolution votée,

Le coût de ce dépôt est joint à la présente par chèque bancaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président du Conseil d'Administration

